



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N°11 DU 30 NOVEMBRE 2020

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
INSCRIPTIONS EPREUVES TERMINALES 2021 DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE.....	2
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	3
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION	3
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	4
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES SECRÉTAIRE ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	4
DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	5
COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET RELEVANT DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	5
DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)	6
MOBILITE - CHANGEMENT DE DISCIPLINE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE - RENTREE 2021	6

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

INSCRIPTIONS EPREUVES TERMINALES 2021 DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

BIR n°11 du 30 novembre 2020
Réf : DEC4, DEC5

Par arrêté rectoral du 19 novembre 2020, les registres d'inscription aux épreuves terminales de la session 2021 des baccalauréat général (BCG) et du baccalauréat technologique (BTN) ouvriront du 3 décembre 2020 au 8 janvier 2021 (20h00, heure de Paris).

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

BIR n° 11 du 30 novembre 2020

Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Monsieur Pierre Rolland, directeur général des services - Université Claude Bernard, Lyon 1
Madame Christel Ponsot, directrice générale des services, université de Lyon 3.

Membres suppléants

Madame Irène Gazel, directrice générale des services, université Lumière - Lyon 2
Madame Françoise Taillebot, directrice générale des services de l'école centrale de Lyon
Monsieur Jean-Michel Basset, directeur des ressources humaines de l'université Jean Monnet - Saint-Etienne
Madame Céline Blanc, directrice des ressources humaines de l'INSA - Villeurbanne
Monsieur José Vazquez, proviseur du lycée Édouard Herriot - Lyon 6^{ème}
Monsieur Philippe Lozano, chef du bureau DPATSS 2

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

Membres titulaires	Membres suppléants
Grade : Adjoint technique principal 1ère classe	
- Mme LEVEQUE Fabienne (SNPTES) - M. CAPARROS Sylvain (SNPTES)	- M. SALIS Ignazio (SNPTES) - Mme SERVANTON Véronique (SNPTES)
Grade : Adjoint technique principal 2ème classe	
- M. PACORET Olivier (SNPTES) - M. VAGNECK Claude (CGT)	- M. JOANNARD Gilles (SNPTES) - Mme CELLE Maire- Laure (CGT)
Grade : Adjoint technique	
Mme KADRI Faiza (CGT) M. SALMI Rachid (UNSA)	- Mme NOUFFIS Minas (CGT) - Mme PEYSIEUX Nathalie (UNSA)

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

BIR n° 11 du 30 novembre 2020

Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines,
Madame Armelle Kheder, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire,
Monsieur Pierre Ronchail, proviseur du lycée - Lyon 7^{ème}
Madame Christel Ponsot, directrice générale des services de l'Université Lyon 3,

Membres suppléants

Monsieur José Vazquez, proviseur du lycée Édouard Herriot – Lyon 6^{ème},
Madame Carole Soulagnes, proviseur du lycée Juliette Récamier – Lyon 2^{ème}
Madame Odile Revel, principale du collège Vendôme, Lyon 6^{ème}
Madame Frédérique Wolff, directrice des ressources humaines - Université Claude Bernard Lyon 1
Madame Irène Gazel, directrice générale des services, université Lumière Lyon 2
Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Madame Laura Jean-François, cheffe du bureau DPATSS 1

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Grade : SAENES classe exceptionnelle	
Mme Christelle PAVET (A&I-UNSA)	Mme Florence BOISSET (A&I-UNSA)
Madame Marianne MOUCHIKHINE (CGT Educ'action)	Madame Nicole MEFTAH (CGT Educ'action)
Grade : SAENES classe supérieure	
Mme Margarete GRONDIN (A&I-UNSA)	Mme Annie CIRELLA (A&I-UNSA)
Mme Laure HENRY (A&I-UNSA)	Mme Françoise CAMBI (A&I-UNSA)
Grade : SAENES classe normale	
M. Christophe JUHENTET (A&I-UNSA)	Mme Marie-Ange DE MARINIS (A&I-UNSA)
M. Sébastien POUPET (SNASUB FSU)	Mme Hasiba BENNEKROUF (SNASUB FSU)

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE A L'ÉGARD DU CORPS DES AGENTS NON TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES ET RELEVANT DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BIR n° 11 du 30 novembre 2020

Réf : DPATSS

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie,
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines
Monsieur Jean-Luc Hilaire, directeur des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Monsieur Bruno Dupont, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône
Monsieur Abdelkarim Zatar, proviseur du lycée Saint-Just à Lyon 5^{ème}

Membres suppléants

Monsieur José Vazquez, proviseur du lycée E. Herriot à Lyon 6^{ème}
Monsieur Damien Coursodon, proviseur du lycée Jacques Brel, Vénissieux
Monsieur Abbas Daïche, principal du collège Laurent Mourguet à Ecully
Madame Carole Soulagnes, proviseur du lycée Juliette Récamier, Lyon 2^{ème}
Monsieur Michel Carrante, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain
Madame Stéphanie Delpierre, Chargée de mission - École inclusive

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Mme Cathy Renault SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Yasmina Merzougui SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Farimata Ndiaye SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Taline Bouagal SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Nina Pace SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp	Mme Nassera Djebbar SNES-SNEP-SNUEP-SNUipp
Mme Géraldine Carpentier FNEC FP FO	Mme Nathalie Savey FNEC FP FO
Mme Mary Icard CGT Éduc'action	Mme Anne Falciola CGT Éduc'action
Mme Isabelle Perrin De Brichambaut SE UNSA	Mme Adeline Perret SE UNSA

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (PUBLIC)

MOBILITE - CHANGEMENT DE DISCIPLINE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE - RENTREE 2021

BIR n° 11 du 30 novembre 2020
DIPE : n° 20-064

La présente note a pour objet de présenter la procédure académique de changement de discipline à titre définitif au sein d'un même corps de personnel enseignant pour la rentrée scolaire 2021.

Ce dispositif, coordonné par les services de la direction des personnels enseignants, en lien avec les corps d'inspection, vise à tenir compte, d'une part, des souhaits individuels d'évolution professionnelle des candidats, d'autre part, des besoins académiques d'enseignement dans les différentes disciplines.

La procédure décrite ci-après doit permettre d'apprécier la pertinence du projet professionnel des candidats et de mesurer leurs éventuels besoins de formation dans le cadre de cette perspective d'évolution de carrière.

I - ACCOMPAGNEMENT DES PROJET DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Tout personnel enseignant envisageant de s'orienter vers un changement de discipline au sein d'un même corps et souhaitant évoquer ce projet d'évolution professionnelle peut contacter les conseillères mobilité carrière par courriel à l'adresse dirh@ac-lyon.fr ou demander à avoir un échange avec un conseiller ressources humaines de proximité en ouvrant un dossier sur le site proxiRH disponible à l'adresse <https://portail.ac-lyon.fr/proxirh/>

II – CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'enseignant souhaitant s'engager dans une procédure un changement de discipline fait acte de candidature en constituant un dossier comportant les éléments suivants :

- La fiche de demande de changement de discipline, jointe en annexe, dûment complétée ;
- Une lettre de motivation faisant apparaître tous les éléments de nature à apprécier la demande de changement de discipline dans toutes ses dimensions ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie des diplômes justifiant la demande.

Ce dossier de candidature devra être transmis, avant le 15 janvier 2021 par voie hiérarchique sous format électronique à l'adresse dipe@ac-lyon.fr.

III – INSTRUCTION DES DEMANDES DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Chaque demande de changement de discipline fera l'objet d'une instruction attentive.

Il est à noter que les besoins actuels en « documentation » ne permettent qu'un accueil très limité dans cette discipline.

Les dossiers seront étudiés par les corps d'inspection des disciplines d'origine et d'accueil afin d'en mesurer la pertinence pédagogique et d'envisager les modalités de l'accompagnement disciplinaire et de la formation susceptible d'être mis en œuvre.

Dans cette perspective, des entretiens avec les corps d'inspection pourront être organisés.

IV -. ENTREE DANS LE DISPOSITIF DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE

Les enseignants pour lesquels la demande de changement de discipline aura été validée seront affectés à titre provisoire, dès la rentrée 2021, dans leur nouvelle discipline pour la durée de l'année scolaire.

Pendant la durée d'affectation provisoire dans la nouvelle discipline, ils demeureront titulaires de leur poste dans leur discipline d'origine.

Les candidats intéressés sont invités à prendre en compte le fait que les procédures de changement de discipline peuvent impliquer un investissement lourd, notamment en termes de formation disciplinaire.

V. – VALIDATION DU CHANGEMENT DE DISCIPLINE

La procédure de changement de discipline est mise en place pour une durée minimale d'une année (renouvelable une année en cas de besoin) à l'issue de laquelle les corps d'inspection procèdent à une évaluation des compétences du candidat dans la nouvelle discipline.

Si l'avis est favorable, la validation du changement de discipline sera entérinée par un arrêté pris par les services de l'administration centrale.

Si l'avis est défavorable la procédure est interrompue et l'enseignant réintègrera son poste et sa discipline d'origine.

VI – PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

Les enseignants ayant reçu un avis favorable à leur changement de discipline de la part de l'inspection, participeront impérativement au mouvement intra-académique dont les modalités sont définies dans les lignes directives de gestion académique de mobilité.

III - CALENDRIER

Date d'ouverture de la campagne	1^{er} décembre 2020
Date limite de retour à la DIPE des candidatures dûment complétées par l'intéressé avec l'avis motivé du supérieur hiérarchique.	15 janvier 2021
Mise en place , en liaison avec les corps d'inspection d'un plan de formation et signature d'une convention de changement de discipline	1^{er} juillet 2021
Avis d'affectation à titre provisoire dans la nouvelle discipline à compter du 1er septembre 2021 (sous réserve de support disponible)	Au plus tard le 15 juillet 2021